



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**22 JUIN 2022**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N° 2022-227**

L'an deux mille vingt-deux, le 22 juin à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 15 juin 2022 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Charles PONS.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Frédéric GUILLAUMON, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, M. Sébastien MENARD, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, M. Bernard REYES, Mme Florence MOLY, Mme Laurence PIGNIER, Mme Charlotte CAILLIEZ, M. David TRANCHECOSTE, Mme Christelle MARTINEZ, M. Pierre-Louis LALIBERTE, M. Pierre PARRAT, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Mme Chantal BRUZI, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, Monsieur Roger TALLAGRAND.

**REPRESENTE(S) :** Louis ALIOT, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Rémi GENIS, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT, Soraya LAUGARO, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Sophie BLANC, ayant donné pouvoir à Charlotte CAILLIEZ, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à Isabelle BERTRAN, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Christine ROUZAUD DANIS, ayant donné pouvoir à Jean-Yves GATAULT, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES, Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à David TRANCHECOSTE, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Georges PUIG, ayant donné pouvoir à André BONET, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Jean-Luc ANTONIAZZI, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Philippe CAPSIE, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD

**ABSENT(S) :** M. Jean CASAGRAN.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Pierre Louis LALIBERTE

=====  
**Petite Enfance - Convention de partenariat entre la Ville de Perpignan et l'association Mireille Bonnet - Attribution de subvention - Année 2022**

Mme Laurence PIGNIER expose :

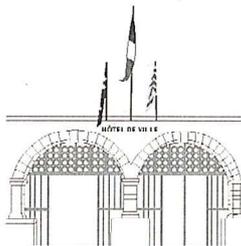
Mes chers collègues,

L'association Mireille BONNET est une association parentale qui intervient dans le champ de la Petite Enfance. Elle présente un caractère exemplaire dans les domaines de l'accueil des jeunes enfants et du handicap.

Elle propose aux familles, d'accueillir leurs tout-petits à la crèche « La Toupie », à la micro-crèche « La Barbotine », et de participer à des ateliers Enfants-Parents au sein de la structure « Bulles de Part'âges ».

Il est proposé de soutenir son action par **l'attribution d'une subvention d'un montant de 12.500 € (Douze Mille Cinq Cent euros)** pour l'année 2022, à travers une convention de partenariat formalisant les engagements respectifs de l'association et de la Ville.

Cette convention détaille les trois points sur lesquels porte le soutien de la Ville :



- Pour la crèche, « La Toupie », l'aide financière correspond à un montant de 8.000 € (Huit mille euros).
- Pour la micro-crèche « La Barbotine », l'aide financière correspond à un montant de 3.500 €, (Trois mille cinq cent euros).
- Pour l'action de soutien à la parentalité « Bulles de Part'âges », l'aide financière correspond à un montant de 1.000 € (Mille euros).

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver les termes de la Convention de partenariat sus-énoncée,
- 2) D'attribuer à l'association Mireille BONNET la subvention du montant susvisé pour la réalisation des actions correspondantes,
- 3) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention afférente ainsi que toutes les pièces utiles en la matière.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

54 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : **066-216601369-20220622-157879-DE-1-1**  
Accusé reçu le : **1 JUIL. 2022**  
Affiché le : **1 JUIL. 2022**

Mme Laurence PIGNIER, Pour le Maire le Conseiller Municipal délégué

